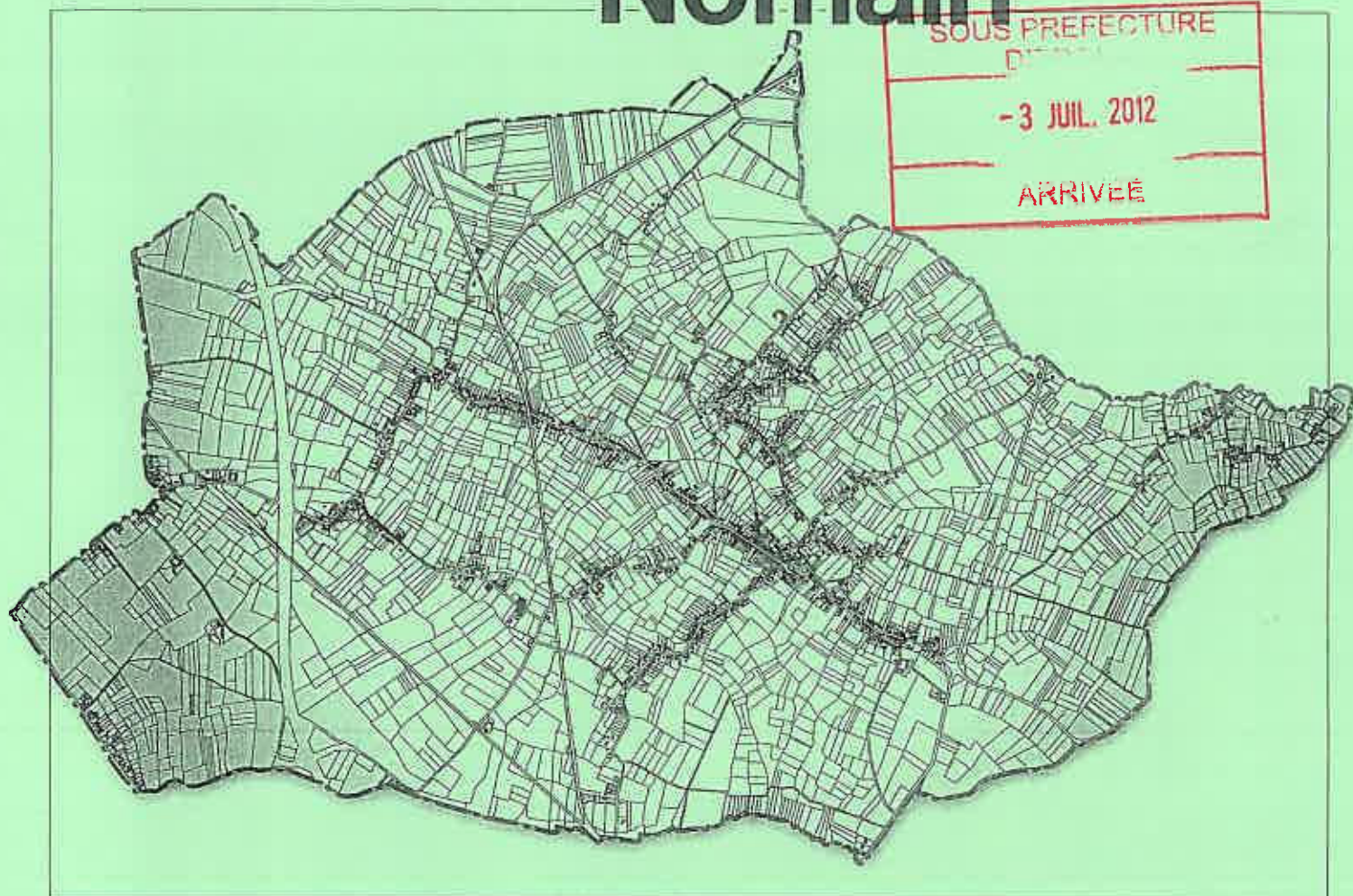


Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de **Nomain**



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Approuvé le : 20 Septembre 1983
Révisé le : 30 Juin 1986
Modifié le : 28 Aout 1988
Mis en révision le : 26 Janvier 2009
Arrêté le : 10 Janvier 2011
Approuvé le : 10 mai 2012

*va pour être annexé à la
délibération du 10 mai 2012*



le Maire
Stancel BONNET

EAC

Etudes & Cartographie

6/9 rue Léon Trulin
59000 Lille
Tél : 03 20 51 94 85
Fax : 03 20 51 94 80

La commune dans son environnement général

<i>Orientation</i>	<i>Action</i>
<i>Un développement équilibré de l'urbanisation à l'échelle du territoire</i>	Maîtriser l'extension du village afin de préserver le caractère rural de la commune au sein de son territoire
<i>Au sein du Douaisis</i>	S'appuyer sur le SCOT du Grand Douaisis destiné à assurer un développement harmonieux du Douaisis
<i>Le SDAGE et le SAGE Scarpe Aval</i>	Prendre en compte les orientations du SDAGE et du SAGE
<i>Une localisation au sein du PNR Scarpe Escaut</i>	Respecter la charte du Parc Naturel Régional et ainsi affirmer Nomain comme commune associée au Parc
<i>Prise en compte des risques</i>	Prendre en compte le risque inondation

Approbation

A. Les orientations d'aménagement

1. Le village

<i>Orientation</i>	<i>Action</i>
<i>Promouvoir une offre résidentielle variée qui réponde aux besoins présents et futurs</i>	Prévoir une croissance démographique régulière dans le temps qui permet à Nomain d'atteindre 2664 habitants maximum d'ici 2020
	Permettre aux jeunes ménages de s'installer ou de maintenir à Nomain en diversifiant la taille des logements et le statut d'occupation (locatif social et accession à la propriété)
<i>Développer l'urbanisation de Nomain de manière équilibrée tout en conservant l'aspect rural du village</i>	Maintenir le village de Nomain dans son enveloppe en urbanisant les différentes dents creuses
	Stopper l'extension linéaire de l'urbanisation ayant contribué à la structuration de Nomain sous forme de village linéaire
	Ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation dans le prolongement du bâti existant en favorisant une forme de village plus concentrique
	Préserver l'architecture traditionnelle du village (densité, implantation, matériaux...)
<i>Offrir aux habitants de Nomain un cadre de vie agréable</i>	Respecter un intérêt architectural ou patrimonial (église, anciens corps de fermes, calvaires...) et sauvegarder le patrimoine
	Préserver et mettre en valeur les sentiers pédestres et autres cheminements de promenade
<i>Maintenir et promouvoir la vie et l'animation locale</i>	Maintenir l'offre commerciale et artisanale du village
	Renforcer la centralité par la promotion du commerce, de l'artisanat et des services

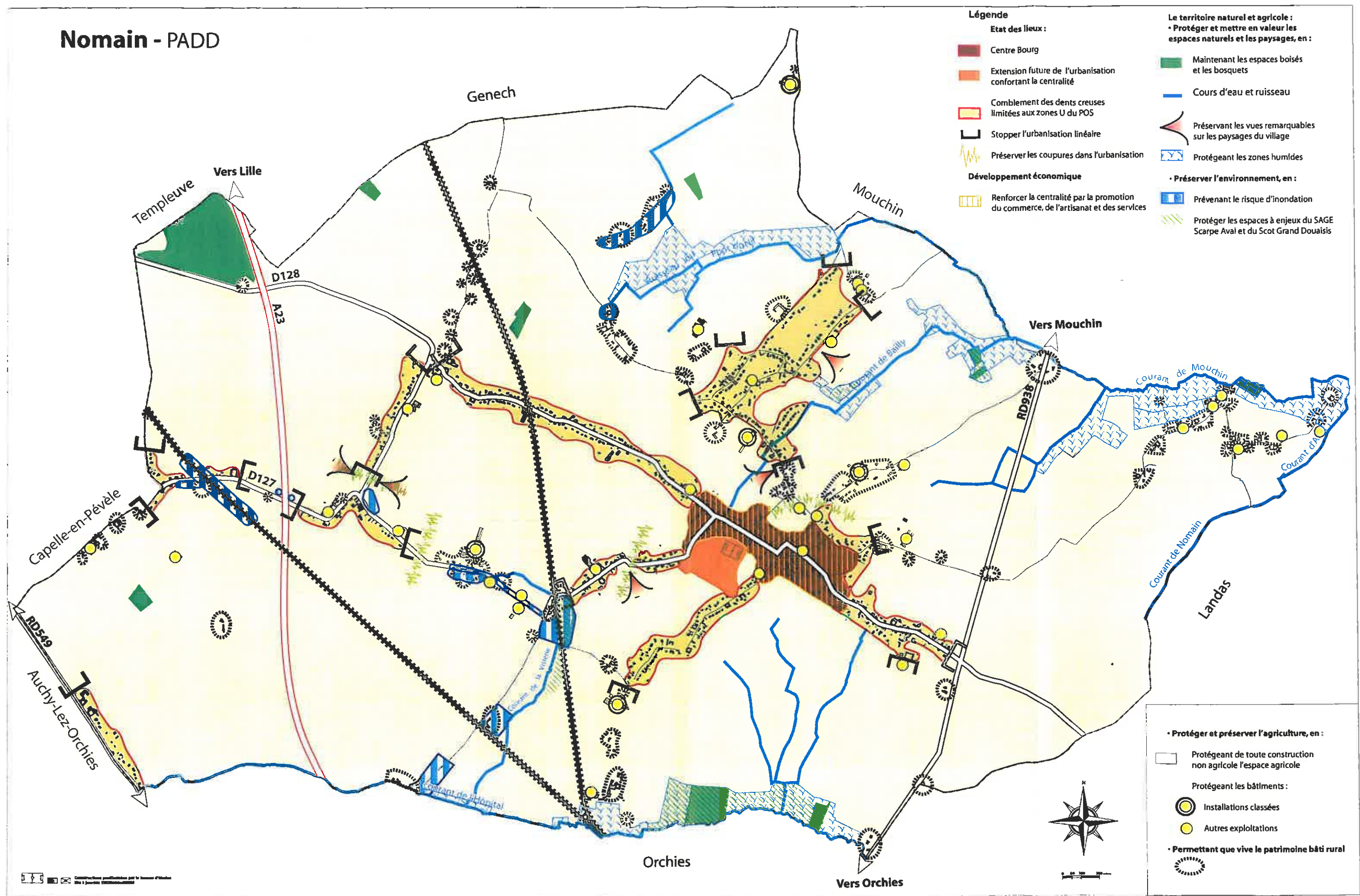
2. Le territoire économique

<i>Orientation</i>	<i>Actions</i>
<i>Assurer un développement concerté et durable des activités économiques</i>	Développer l'emploi dans la commune en permettant l'extension et la création d'activités non nuisantes au sein du bâti actuel et futur (commerces, services, artisanat...)

3. Le territoire naturel et agricole

<i>Orientation</i>	<i>Action</i>
<i>Préserver les ressources et l'espace naturel</i>	Préserver les principaux boisements divers du village
<i>Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles ou naturels sensibles et les paysages</i>	Protéger les zones humides présentes sur le territoire communale (espaces à enjeux du SAGE Scarpe Aval et Scot Grand Douaisis, zones humides recensées au SDAGE)
	Protéger les cours d'eau et leurs abords
	Préserver les vues remarquables sur les paysages du village
<i>Préserver et protéger les terres agricoles</i>	Prendre en compte la présence des exploitations agricoles notamment celles pratiquant l'élevage
	Permettre la diversification des exploitations agricoles par la possibilité de développer des activités complémentaires à l'activité agricole (camping à la ferme, fermes auberge, point de vente locaux de transformation et de conditionnement des produits issus de l'exploitation agricole) afin de maintenir une agriculture vivante
	Permettre que vive le patrimoine bâti rural en autorisant sous condition la reconversion du bâti traditionnel
	Protéger et préserver l'espace agricole afin que les exploitants soient assurés de la pérennité de leur développement économique
<i>Préserver l'environnement</i>	Prévenir le risque d'inondation
	Prévenir les risques de pollution du sol, du sous-sol, des eaux souterraines, des eaux de surface : - en veillant à la qualité des dispositifs d'assainissement non collectif - en interdisant, tout rejet dans le milieu naturel n'ayant pas fait l'objet d'un traitement préalable
	Préserver et améliorer la qualité des eaux souterraines et de surfaces
	Prévoir les conditions et dispositions nécessaires à une gestion adéquate des eaux pluviales

Nomain - PADD



Légende

Etat des lieux :

- Centre Bourg
- Extension future de l'urbanisation confortant la centralité
- Comblement des dents creuses limitées aux zones U du POS
- Stopper l'urbanisation linéaire
- Préserver les coupures dans l'urbanisation

Développement économique

- Renforcer la centralité par la promotion du commerce, de l'artisanat et des services

Le territoire naturel et agricole : • Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages, en :

- Maintenant les espaces boisés et les bosquets
- Cours d'eau et ruisseau
- Préservant les vues remarquables sur les paysages du village
- Protégeant les zones humides
- Préserver l'environnement, en :
- Prévenant le risque d'inondation
- Protéger les espaces à enjeux du SAGE Scarpe Aval et du Scot Grand Douaisis

• Protéger et préserver l'agriculture, en :

- Protégeant de toute construction non agricole l'espace agricole
- Protégeant les bâtiments :
- Installations classées
- Autres exploitations
- Permettant que vive le patrimoine bâti rural

